

L'éducation prioritaire doit prendre en compte les lycées, en particulier les lycées professionnels.

Élise Marais, chargée de mission éducation nationale

L'éducation prioritaire doit prendre en compte les lycées, en particulier les lycées professionnels.

À partir de 2014 et conformément aux objectifs de la refondation de l'école, l'éducation prioritaire (EP) est réformée. Cette réforme conduit à distinguer deux niveaux d'intervention (REP et REP+), faisant disparaître les dispositifs ECLAIR (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et RRS (Réseaux Réussite Scolaire). La nouvelle carte de l'EP, qui sera réexaminée tous les quatre ans, recouvre à plus de 80 % celles des dispositifs ECLAIR et RRS mais ne concerne que les écoles et les collèges.

Rentrée 2016 :

On compte à la rentrée 2016 1 095 réseaux comptant la carte de l'EP.

Nombre d'établissements	Écoles	Collèges
REP+	2 472	364
REP	4 267	731

Nombre d'élèves	Écoles	Collèges
REP+	456 874	175 413
REP	711 669	362 249

Cette réforme laisse de côté les lycées et nos élèves. Ces derniers ont été intégrés dès 1999 à l'éducation prioritaire, d'abord sous le nom de lycées ZEP (zone d'éducation prioritaire), puis certains avaient intégré le processus ECLAIR, quand d'autres relevaient de la politique de la ville. Ainsi, au gré des politiques, en particulier inter-ministérielles, on constate une accumulation des dispositifs et une complexification de la carte de l'éducation prioritaire concernant les lycées.

Si la ministre a annoncé la prolongation de la clause de sauvegarde pour les lycées de l'éducation prioritaire jusqu'en 2019, **le SNPTES demande qu'une véritable intégration des lycées, en particulier des lycées professionnels, à une carte globale de l'éducation prioritaire soit mise en place. La carte des lycées de l'EP doit également être clarifiée.**

L'objectif étant la réussite de tous les élèves et la reconnaissance des enseignants qui y participent.

À voir aussi :

<http://snptes.fr/Agressions-contre-les-personnels.html>

<http://snptes.fr/Le-projet-de-loi-de-finances-2017.html>

<http://snptes.fr/Calendrier-scolaire-CSE.html>

Choisy-le-Roi, le 17 novembre 2016